

PRÉCISIONS CONCERNANT LA PROTECTION INCENDIE À SAINT ÉDOUARD

Saint-Édouard, le 14 avril 2023. À la suite de la démission d'une majorité des pompiers ainsi que du Directeur du service de Sécurité incendie de Saint-Édouard, plusieurs rumeurs et craintes circulent dans la communauté. Le présent texte a pour but de fournir quelques éléments de contexte, d'expliquer la démarche de la Municipalité et de présenter les pistes de solutions à Saint-Édouard pour le futur.

Pourquoi les démissions massives à la caserne des pompiers?

Depuis près de 20 ans, le Gouvernement demande aux municipalités d'entreprendre des améliorations pour mieux protéger les citoyens contre les risques d'incendie et de réduire les pertes matérielles et humaines à des niveaux semblables à ce qui se vit ailleurs au Canada. Ainsi, les municipalités doivent s'assurer de répondre assez vite et en nombre suffisant quand il y a un appel pour le feu, malgré les difficultés des villes à recruter des nouveaux pompiers. Une façon de répondre à ces enjeux est de faire appel à plus qu'une caserne incendie quand il faut répondre à un appel au feu (appel multi-caserne).

En suivant cette approche, quatre (4) municipalités dont Saint-Édouard, ont décidé en 2021 de se regrouper pour partager leurs officiers cadre en devoir pour répondre en tout temps à un appel au feu. Ce partage n'affecte pas les pompiers en appel pour un feu, la situation ne change pas pour eux. Une cinquième municipalité a récemment demandé de se joindre à ce partage d'officiers cadres. Le Directeur du Service incendie de Saint-Édouard s'est opposé à l'ajout de cette 5^e municipalité même si le conseil s'est prononcé en faveur. C'est à la suite de cette décision du conseil que le Directeur a démissionné et que plusieurs pompiers ont fait de même.

La protection contre l'incendie est-elle maintenue à Saint Édouard?

Oui. Dès que le Directeur du Service d'incendie de Saint Édouard a confirmé par écrit son départ, la Municipalité s'est rapidement mise à l'œuvre pour assurer un maintien sans interruption de la protection incendie sur son territoire. La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a accepté de fournir la protection incendie dès le moment que la démission du Directeur du Service de sécurité incendie s'est appliquée. Les municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur et Saint-Michel sont aussi interpellées via l'entraide multi-caserne. Cette protection est confirmée par l'entremise d'une entente écrite sommaire entre les directeurs généraux des municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard.

Une entente plus élaborée et formelle sera entérinée prochainement par chaque conseil municipal impliqué. Depuis le 17 mars à 17 h, le Service de sécurité incendie de Sherrington a fait plusieurs sorties sur le territoire de Saint-Édouard et dans les municipalités environnantes dans le cadre de l'entraide intermunicipale en incendie dans laquelle Saint-Édouard participait.

Pourquoi ne pas continuer comme auparavant?

La protection contre l'incendie est devenue au fil des années, de plus en plus complexe, et les risques sont plus nombreux dans l'ensemble de nos communautés. Les attentes de la société sont aussi plus élevées qu'auparavant. De plus, les normes gouvernementales ont augmenté depuis les dernières décennies, nécessitant de nouvelles connaissances et des formations plus nombreuses.

Il y a aussi de plus en plus d'entraide entre les municipalités pour combattre correctement les incendies. Ceci implique beaucoup plus de sorties pour nos pompiers pour combattre le feu. Ces éléments rendent la tâche de pompiers plus exigeant qu'auparavant.

Enfin, les disponibilités des familles et des individus d'aujourd'hui sont plus limitées que par le passé. Le temps requis des pompiers pour les formations, les pratiques et les sorties en entraide intermunicipale a beaucoup augmenté. Il est donc plus exigeant pour un pompier volontaire d'exercer pleinement son rôle. Nous remarquons donc partout dans la province que les pompiers volontaires sont de plus en plus difficiles à recruter et à garder en fonction. Notre région n'échappe pas à ce constat.

Quelles sont les pistes de solutions?

Le conseil est conscient de ce contexte en évolution et il étudie plusieurs pistes de solutions pour assurer un service de protection en incendie qui se maintiendra dans le temps. On peut en identifier quelques-unes et d'autres pourront se manifester aussi :

- Rebâtir le service de protection contre l'incendie de Saint-Édouard en recrutant des nouveaux pompiers volontaires et un nouveau directeur du Service de sécurité incendie
- Faire des mises en commun d'une partie du personnel et de l'équipement contre les incendies avec les municipalités voisines
- Mettre sur pied un service unifié de deux ou plusieurs municipalités via une entente de service ou une régie à créer
- Se regrouper avec d'autres municipalités voisines sous l'égide de la MRC et mettre sur pied un service régional de protection contre l'incendie
- Prendre entente avec une Régie intermunicipale voisine pour desservir le territoire à l'aide d'une caserne opérationnelle dans le secteur immédiat
- Autres pistes à venir à la suite de discussions

C'est donc un dossier complexe à de multiples facettes qui devra être travaillé par le conseil municipal aux cours des prochaines semaines et prochains mois. Le conseil sera à la recherche d'une solution durable dans le temps qui offrira le meilleur rapport prix pour le service à la population de Saint-Édouard. C'est donc un dossier à suivre.